

LE GAZOLE NON ROUTIER (GNR) : SE PREPARER AU CHANGEMENT

Jusqu'à présent, les engins de chantiers étaient alimentés en fioul ordinaire (fod) ou fioul ordinaire de qualité. Désormais, et conformément à la directive européenne 2009/30/CE destinée à limiter la pollution atmosphérique, l'utilisation d'un nouveau gazole à faible teneur en soufre (GAZOLE NON ROUTIER ou GNR) devient obligatoire à partir de 2011.

Le Gazole Non Routier a les mêmes caractéristiques que le gazole routier à l'exception du colorant rouge et du traceur administratif. Comme le fioul domestique, il bénéficie du taux réduit de la taxe intérieure de consommation.

L'usage du fioul domestique sera donc limité au chauffage et à certains moteurs non couverts par l'arrêté comme les groupes électrogènes fixes.

QUEL CALENDRIER POUR QUEL MATERIEL ?

L'arrêté ministériel du 10 décembre 2010 fixe le basculement au GNR :

au 1^{er} mai 2011 pour les machines agricoles automotrices (moissonneuse batteuse), les matériels de manutentions (télescopique) et les engins à destination des travaux publics (équipements de construction, équipements d'entretien des routes, balayeuse...).

au 1^{er} novembre 2011 pour les tracteurs agricoles et forestiers.

LES PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE LE GNR ET LE FIOUL DOMESTIQUE ?

- une teneur en soufre 100 fois inférieure (10mg/kg contre 1000mg/kg) permettant d'abaisser les émissions polluantes des moteurs,
- un meilleur indice de cétane pour améliorer la combustion dans les moteurs,
- présence jusqu'à 7 % de biocarburant.

Il n'est pas possible de différencier visuellement le gazole non routier du fioul domestique. Seuls les documents valant facture porteront les mentions permettant d'identifier ces deux produits.

LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

	IMPACTS	RECOMMANDATIONS
Préparer la cuve de stockage	Les propriétés tensioactives du biodiesel auront tendance à déplacer et mettre en suspension les dépôts accumulés sur les parois des cuves au risque de colmater les filtres à gazole de la cuve mais aussi des tracteurs.	Nécessité d'un nettoyage de cuve avant le passage au GNR, d'un contrôle de l'étanchéité et de l'absence d'eau dans la cuve.
Préparer les réservoirs des engins		Prévoir un remplacement des filtres à gazole. Lors de période de remisage des engins, prévoir une purge des réservoirs. Lors de la remise en service, procéder à une purge éventuelle du réservoir si présence d'eau provenant de la condensation.
Tenue au froid	Le gazole non routier répond à une saisonnalité qui ne lui confère pas la même tenue au froid toute l'année. Gazole hiver distribué du 1/11 au 31/3 aura une TLF de - 15°C. Gazole été distribué du 1/04 au 31/10 aura une TLF de 0°C.	Privilégier le remplissage des cuves avec du gazole hiver. Faire en sorte que les cuves avec une TLF de 0°C soient vides avant les premiers jours de gel.
Stabilité au stockage	Ce gazole est plus sensible à l'oxydation. Le stockage du GNR au-delà de 6 mois est à éviter.	En cas de stockage > 6 mois ou en cas de stock important de GNR qualité été à l'approche de l'hiver, s'adresser à votre fournisseur.

TLF : Température Limite de Filtrabilité